

À cet égard, trois initiatives régionales suscitent depuis peu beaucoup d'intérêt : d'abord, les efforts déployés dans le cadre du mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique [APEC] en vue de l'instauration du libre-échange transpacifique au plus tard en 2010/2020; ensuite, la restructuration des liens transatlantiques dans l'après-guerre froide entreprise à la demande du Canada et d'autres pays préoccupés par la dérive de cette importante relation économique; enfin, la mise en place d'une zone de libre-échange à l'échelle de l'hémisphère occidental.

L'importance de ces initiatives ne devrait faire aucun doute, même si certaines sont encore imprécises et si elles ne seront pas toutes menées à bien dans les mêmes délais. Elles indiquent la voie des futurs efforts de libéralisation des marchés, le tracé selon lequel les nations commerçantes s'attacheront à établir de nouvelles réglementations, en procédant pas à pas et à titre essentiellement régional, ou alors en incorporant certains de ces processus, sinon tous, à un cadre de négociation mondial et plus approfondi, c'est-à-dire en engageant avant peu une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales.

La recherche d'une intégration économique plus poussée suscite beaucoup de bonnes idées et, fait surprenant, un large intérêt; de ce point de vue, nous vivons à une époque intéressante. La vraie question, toutefois, est de savoir comment parvenir au stade des négociations pures et simples. Autrement dit, par quels moyens atteindrons-nous cet objectif? Sur ce point, je dirai que l'initiative régionale qui a recueilli jusqu'à présent l'appui le plus concret, bien qu'encore fragile, se situe dans l'arrière-cour du Canada, c'est-à-dire l'hémisphère occidental.

Notre hémisphère a accepté le pari du libre-échange en décembre 1994, lors du Sommet des Amériques à Miami.

Nos dirigeants se sont engagés à entamer immédiatement la réalisation de la Zone de libre-échange des Amériques [ZLEA] et à conclure les négociations à cette fin au plus tard en 2005, le premier objectif étant d'accomplir « des progrès concrets [...] avant la fin du siècle ». L'étape suivante a été franchie à Denver, aux États-Unis, lors de la réunion des ministres du commerce de l'hémisphère qui y a eu lieu en juin dernier. Dans leur Déclaration de Denver, ceux-ci ont établi un programme de travaux préparatoires devant expressément déboucher sur des négociations.

Les ministres ont confirmé que la ZLEA devra avoir une portée globale et que l'entente définitive devra constituer un engagement unique, au titre duquel chaque participant devra accepter tous les éléments de l'entente et non pas seulement ceux qu'il jugera à sa convenance selon le moment. La Colombie sera l'hôte de la prochaine réunion ministérielle, en mars 1996, et